



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaients présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

DEL2022_003 - Délégation de service public assainissement - Avenant N°1 avec le délégataire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a, en date du 6 juillet 2015, délégué la gestion du service de l'assainissement collectif à SUEZ EAU FRANCE et ce pour une durée de 9 ans, le terme contractuel est donc fixé au 30 juin 2024.

Dans le cadre de cette délégation de service public, le délégataire a fait part à la commune d'une proposition d'avenant (N°1) afin de prendre en compte :

- La mise en conformité de l'autosurveillance et ce conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015,
- Le renouvellement du système d'aération de la station principale.

Le projet d'avenant détaillé est joint en annexe 2.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'avenant N° 1 au contrat de délégation de service public signé avec SUEZ EAU France en date du 6 juillet 2015 et présenté en annexe,
- De signer tous les documents se rapportant à la présente délibération. L'avenant prendra effet après signature des parties et transmission à la Préfecture du Gard.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

